

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/058/2008 – ÉFAI

7 novembre 2008

Action complémentaire sur l'AU 167/07 (AMR 41/028/2007, 28 juin 2007) et sa mise à jour (AMR 41/026/2008, 28 mai 2008) – Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

**MEXIQUE**      **Marisela Ortiz Rivera (f), militante des droits humains**  
**Norma Andrade (f), militante des droits humains**  
**María Luisa García Andrade (f), militante des droits humains**  
**ainsi que les autres membres de l'organisation Puissent nos filles rentrer à la maison (NHRC)**

---

María Luisa García Andrade et Marisela Ortiz Rivera, deux militantes des droits humains, ont été menacées de mort. Elles ont reçu des cartes contenant des menaces quelques jours après la projection de *Bajo Juárez : La Ciudad devorando a sus hijas* (« *Sous Juárez : la ville qui dévore ses filles* »), un documentaire sur les femmes tuées à Ciudad Juárez et dans la ville de Chihuahua (État de Chihuahua).

Parmi les personnes dont ce film relate l'histoire figure Lilia Alejandra García Andrade, qui a été assassinée, fille de Norma Andrade et sœur de María Luisa García. Cette dernière et Marisela Ortiz apparaissent dans le documentaire, car elles sont des militantes de premier plan au sein de Puissent nos filles rentrer à la maison (NHRC), une organisation qui demande que justice soit rendue aux femmes victimes de meurtre dans cette région.

Selon un témoin oculaire, le 30 octobre, une voiture de couleur sombre aux vitres teintées s'est approchée du domicile de María Luisa García, à Ciudad Juárez, pendant son absence. Un homme est sorti du véhicule, à jeté une pierre afin de briser une vitre de la maison, puis il a lancé à travers l'ouverture ainsi obtenue une carte dont l'auteur menaçait de tuer María Luisa García et de s'en prendre à ses enfants.

Le 5 novembre, Marisela Ortiz a également trouvé devant chez elle une carte sur laquelle était inscrit : « *Sous Juárez, la mort.* » Les deux femmes ont porté plainte auprès du Bureau de la procureure spéciale chargée de la violence contre les femmes et de la traite des personnes.

Amnesty International est d'autant plus inquiète pour les membres de NHRC que cette organisation a déjà été la cible de menaces par le passé. En mai 2008, à la suite de la première du film *Bordertown*, très librement inspiré de l'histoire des femmes assassinées dans la région, des membres de NHRC ont reçu un courrier électronique contenant des menaces et des insultes après avoir déclaré que la sortie de ce film contribuerait à faire mieux connaître les meurtres de femmes commis à Ciudad Juárez.

Depuis lors, aucun progrès n'a été réalisé dans l'enquête sur ces menaces, ni dans la recherche de leurs auteurs. Marisela Ortiz Rivera et María Luisa García Andrade se sont seulement vu accorder une protection limitée assurée par des agents de la police fédérale, mais elles n'ont reçu aucune attention des services de la procureure générale de Chihuahua et aucune protection de la police de cet État, bien que la Commission interaméricaine des droits de l'homme ait ordonné aux autorités mexicaines de les faire bénéficier de mesures de protection.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les nouvelles menaces reçues par María Luisa García le 30 octobre et par Marisela Ortiz le 5 novembre ;
- appelez les autorités à mettre en place des mesures de protection suffisantes pour assurer la sécurité de ces deux femmes et de leurs proches, conformément à leurs souhaits ;

- exhortez-les à ouvrir immédiatement une enquête impartiale afin d'identifier les auteurs des menaces qu'elles ont reçues et de les déférer à la justice ;
- priez-les instamment d'indiquer les mesures qui ont été prises, le cas échéant, afin d'enquêter sur les menaces dont elles ont été la cible en mai 2008, en même temps que d'autres membres de premier plan de Puissent nos filles rentrer à la maison (NHRC) ;
- exhortez les autorités à respecter les obligations qui leur incombent aux termes de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à veiller à ce que les défenseurs des droits humains aient le droit d'exercer leurs activités sans aucune restriction et sans crainte de représailles.

**APPELS À :**

Gouverneur de l'État de Chihuahua

Lic. José Reyes Baeza Terrazas

Gobernador del Estado de Chihuahua, Palacio de Gobierno, 1er piso, C. Aldama #901, Col. Centro, Chihuahua, Estado de Chihuahua, C.P. 31000, Mexique

**Fax :** +52 614 429 3300, puis composez l'extension 11066

**Formule d'appel :** *Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

Procureure générale de l'État de Chihuahua :

Patricia González Rodríguez

Procuradora del Estado de Chihuahua, Procuraduría General de Justicia del Estado

Vicente Guerrero 616, Col. Centro, Chihuahua 31000, Estado de Chihuahua, Mexique

**Fax :** +52 614 415 0314

**Formule d'appel :** *Señora Procuradora General, / Madame la Procureure générale,*

**COPIES À :**

Procureure spéciale chargée de la violence contre les femmes et de la traite des personnes :

Dra. Guadalupe Morfín Otero

Fiscal Especial para los Delitos de Violencia contra las Mujeres y Trata de Personas

Procuraduría General de la República,

Río Elba, No. 17, Col. Cuauhtémoc, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06300 Mexique

**Fax :** +52 55 5346 2540

**Courriers électroniques :** [atencionmujeres@pgr.gob.mx](mailto:atencionmujeres@pgr.gob.mx)

Puissent nos filles rentrer à la maison (NHRC) :

**Courriers électroniques :** [nuestrashijas@gmail.com](mailto:nuestrashijas@gmail.com)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 19 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.